



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2023-211

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques / Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

64-2023-08-04-00008 - Arrêté n° 64-2023-08-04-00008 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Rémi ARMENGAUD (1 page)	Page 3
64-2023-08-04-00009 - Arrêté n° 64-2023-08-04-00009 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Florian AURIOL (1 page)	Page 5
64-2023-08-04-00011 - Arrêté n° 64-2023-08-04-00011 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Julien DUBOS (1 page)	Page 7
64-2023-08-04-00012 - Arrêté n° 64-2023-08-04-00012 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Grégory LAROUSSE-LACOU (1 page)	Page 9
64-2023-08-04-00013 - Arrêté n° 64-2023-08-04-00013 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Stéphane LOUETTE (1 page)	Page 11
64-2023-08-04-00014 - Arrêté n° 64-2023-08-04-00014 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Christophe MORTIER (1 page)	Page 13
64-2023-08-04-00015 - Arrêté n° 64-2023-08-04-00015 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Arnaud PHILIPPE (1 page)	Page 15
64-2023-08-04-00016 - Arrêté n° 64-2023-08-04-00016 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Sylvain SANCHOU (1 page)	Page 17
64-2023-08-04-00010 - Arrêté n°64-2023-08-04-00010 portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement à M. Hugo DONNADILLE?? (1 page)	Page 19

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00008

Arrêté n° 64-2023-08-04-00008 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Rémi ARMENGAUD



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Arrêté n° 64-2023-08-04-00008

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

LE PREFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Rémi ARMENGAUD, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOUT 2023

Julien CHARLES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00009

Arrêté n° 64-2023-08-04-00009 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Florian AURIOL



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Arrêté n° 64-2023-08-04-00009

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

**LE PREFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Florian AURIOL, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOUT 2023

Julien CHARLES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00011

Arrêté n° 64-2023-08-04-00011 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Julien DUBOS



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Arrêté n° 64-2023-08-04-00011

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

LE PREFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Julien DUBOS, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOUT 2023

Julien CHARLES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00012

Arrêté n° 64-2023-08-04-00012 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Grégory
LAROUSSE-LACOU



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Arrêté n° 64-2023-08-04-00012

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

LE PREFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Grégory LAROUSSE-LACOU, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOÛT 2023

Julien CHARLES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00013

Arrêté n° 64-2023-08-04-00013 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Stéphane LOUETTE



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Arrêté n° 64-2023-08-04-00013

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

LE PREFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Stéphane LOUETTE, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOUT 2023

Julien CHARLES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00014

Arrêté n° 64-2023-08-04-00014 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Christophe MORTIER



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Arrêté n° 64 - 2023 - 08 - 04 - 00014

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

LE PREFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Christophe MORTIER, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOUT 2023


Julien CHARLES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00015

Arrêté n° 64-2023-08-04-00015 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Arnaud PHILIPPE



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Arrêté n° 64-2023-08-04-00015

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

LE PRÉFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Arnaud PHILIPPE, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOÛT 2023

Julien CHARLES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00016

Arrêté n° 64-2023-08-04-00016 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Sylvain SANCHOU



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Arrêté n° 64-223-08-04-00016

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

LE PRÉFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Sylvain SANCHOU, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOÛT 2023

Julien CHARLES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-08-04-00010

Arrêté n°64-2023-08-04-00010 portant
attribution de la médaille pour acte de courage
et de dévouement à M. Hugo DONNADILLE

Arrêté n° 64-2023-08-04-00010

**portant attribution de la médaille pour
acte de courage et de dévouement**

LE PREFET des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon Bronze, est décernée à M. Hugo DONNADILLE, pour son intervention lors des violences urbaines survenues fin juin 2023 à Pau.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

04 AOUT 2023


Julien CHARLES